

Décision n° CODEP-DEU-2010-066540 du 15 décembre 2010 de l'Autorité de sûreté nucléaire portant prorogation d'agrément de laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-11 et R. 1333-11-1;

Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, notamment son article 4 ;

Vu la décision n° 2008-DC-0099 du 29 avril 2008 de l'Autorité de sûreté nucléaire portant organisation d'un réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement et fixant les modalités d'agrément des laboratoires, homologuée par l'arrêté du 8 juillet 2008, notamment le 1° de l'article 28 ;

Vu les décisions n° 2007-DC-0023 du 29 janvier 2007 et n° DEP-DEU-0373-2009 du 23 juin 2009 de l'Autorité de sûreté nucléaire portant agrément des laboratoires pour les mesures de la radioactivité de l'environnement,

Décide:

Article 1er

La présente décision proroge l'agrément 1_13 correspondant à la mesure de l'activité des transuraniens dans des matrices de type « eaux », conformément à la grille des agréments figurant en annexe I.

Article 2

La date limite de validité de cet agrément, fixée au 29 janvier 2011 par les décisions n° 2007-DC-0023 du 29 janvier 2007et n° DEP-DEU-0373-2009 du 23 juin 2009, est prorogée jusqu'au 31 décembre 2011 pour les laboratoires dont la liste figure dans le tableau en annexe II, pour la mesure mentionnée à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire*.

Fait à Paris, le 15 décembre 2010.

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire, et par délégation, Le Directeur général

Signé

Jean-Christophe NIEL

ANNEXE I à la Décision n° CODEP-DEU-2010-066540 du 15 décembre 2010 portant prorogation d'agrément de laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement

- Grille des catégories d'agrément des laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement -

L'agrément d'un laboratoire est défini par un code numérique à 2 composantes :

- le type de matrice (code à 1 chiffre de 1 à 6)
- la catégorie de mesures radioactives (code à 2 chiffres de 01 à 17)

Code:	Catégorie de mesures	J 1		Type 3: Matrices		Type 5 : Gaz air	Type 6: Milieu
	radioactives	Eaux	sols –	biologiques –	sur filtre		ambiant (sol/air)
		consommation,		Végétaux, lait, faune,			
		Eaux de surface,	boues,	flore			
		Eaux souterraines,					
		Eaux de rejet,					
01	Radionucléides émetteurs γ	1_01	2_01	3_01	4_01	5_01	-
	> 100 keV						
02	Radionucléides émetteurs γ	1_02	2_02	3_02	4_02	5_02	-
	< 100 keV						
03	Alpha global	1_03	=	=	4_03	=	-
04	Bêta global	1_04	-	=	4_04	-	-
05	^{3}H	1_05	2_05	3_05	-	5_05	-
06	¹⁴ C	1_06	2_06	3_06	-	5_06	-
07	⁹⁰ Sr/ ⁹⁰ Y	1_07	2_07	3_07	4_07	-	-
08	Autres émetteurs bêta purs	1_08	2_08	3_08	=	-	=
09	Isotopes de U	1_09	2_09	3_09	4_09	-	-
10	Isotopes de Th	1_10	2_10	3_10	4_10	-	-
11	²²⁶ Ra + descendants	1_11	2_11	3_11	=	²²² Rn: 5_11	=
12	²²⁸ Ra + descendants	1_12	2_12	3_12	=	²²⁰ Rn: 5_12	=
13	Isotopes Pu, Am,	1_13	2_13	3_13	4_13	=	-
14	Gaz halogénés	-	-	-	-	5_14	-
15	Gaz rares	=	=	=	=	5_15	-
16	Dosimétrie gamma	-	-	-	-	-	6_16
17	U pondéral	1_17	2_17	3_17	4_17	-	-

ANNEXE II à la Décision n° CODEP-DEU-2010-066540 du 15 décembre 2010 portant prorogation d'agrément de laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement

Tableau 1 : Liste des laboratoires bénéficiant de la prorogation d'agrément 1_13

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « eaux » (type 1)													Référence agrément	Date limite de validité				
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17		
ALGADE/ LED	Bessines-sur- Gartempe (87)													X					Décision n° 2007- DC-0023 du 29/01/07	31/12/11
ANDRA – Centre de l'Aube	Soulaines- Dhuys (10)													X					Décision n° 2007- DC-0023 du 29/01/07	31/12/11
AREVA NC/ La Hague SPR	Beaumont- Hague (50)													X					Décision n° 2007- DC-0023 du 29/01/07	31/12/11
CEA/Cadarache SPR/LANSE	Saint-Paul- lez-Durance (13)													X					Décision n° 2007- DC-0023 du 29/01/07	31/12/11
CEA/DAM Ile de France DIF/DASE	Bruyères-le- Châtel (91)													X					Décision n° 2007- DC-0023 du 29/01/07	31/12/11
CEA/Marcoule DUSP/SPR	Bagnols-sur- Cèze (30)													X					Décision n° DEP- DEU-0373-2009 du président du 23/06/09	31/12/11
CEA/Saclay-	Gif-sur-													X					Décision n° 2007-	31/12/11

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « eaux » (type 1)														Référence agrément	Date limite de validité			
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17		
laboratoires SPR	Yvette (91)																		DC-0023 du 29/01/07	
CEA/Valduc SPR/Laboratoire environnement	Is-sur-Tille (21)													X					Décision n° 2007- DC-0023 du 29/01/07	31/12/11
EICHROM Laboratoires	Bruz (35)													X					Décision n° 2007- DC-0023 du 29/01/07	31/12/11
Marine – Groupe d'études atomiques de l'EMM	Cherbourg (50)													X					Décision n° 2007- DC-0023 du 29/01/07	31/12/11
SUBATECH/ SMART - Ecole des mines de Nantes	Nantes (44)													X					Décision n° 2007- DC-0023 du 29/01/07	31/12/11